

**AquaSorb Série C - Charbon Actif**

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : AquaSorb Série C  
Code du produit : Charbon Actif

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Adsorbant utilisé en usages industriels, professionnels ou publics.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : Jacobi Carbons, Inc..  
Adresse : 432 McCormick Boulevard.OH 43213.Columbus.United States.  
Téléphone : +1 215 546 3900. Fax : +1 215 546 9921.  
msds@jacobi.net  
www.jacobi.net

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence : +1 215 546 3900.

Société/Organisme : Jacobi Carbons, Inc..

### RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Conformément au SGH.

Cette substance ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.  
Cette substance ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les rubriques 3 et 8).  
Cette substance ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Conformément au SGH.

Aucun élément d'étiquetage n'est requis pour cette substance.

#### 2.3. Autres dangers

En cas de formation de poussières par un traitement mécanique (ponçage, sciage, etc...), ces poussières peuvent avoir un effet irritant par inhalation et pour les yeux.

Peut entraîner des émanations de CO et CO2 en cas d'incendie

Le Charbon Actif humide peut appauvrir l'air de son oxygène. Avant de pénétrer dans un espace contenant du Charbon Actif, le niveau d'oxygène de l'air doit être mesuré et les procédures de travail dans des atmosphères potentiellement pauvres en oxygène doivent être suivies.

D'après le Guide de l'ECHA sur l'évaluation de la Sécurité Chimique, Chapitre R11, section R11.1.2.1 : "les critères PBT et vPvB de l'Annexe XIII de la Règlementation ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.". Le Charbon Actif de type HDS étant considérée comme une substance inorganique, l'évaluation PBT n'est pas applicable.

**AquaSorb Série C - Charbon Actif**

**RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**3.1. Substances**

**Composition :**

Identification	SGH	Nota	%
CAS: 7440-44-0 EC: 931-328-0 REACH: 01-2119488894-16-0013  CHARBON ACTIF - HAUTE DENSITE SQUELETTALE (AC-HDS)			100%

**Informations sur les composants :**

Le Charbon Actif est un matériau adsorbant poreux, amorphe, développant une grande surface spécifique et composé majoritairement de carbone élémentaire.

**RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS**

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.  
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

**4.1. Description des premiers secours**

**En cas d'inhalation :**

Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin.  
Mettre à l'air frais  
Consulter un médecin en cas d'apparition de symptômes respiratoires.

**En cas de contact avec les yeux :**

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.  
S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

**En cas de contact avec la peau :**

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...  
Laver à l'eau et au savon  
Enlever les vêtements contaminés.  
Consulter un médecin si une irritation apparaît.

**En cas d'ingestion :**

Ne rien faire absorber par la bouche.  
En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.  
Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.  
Donner au moins 1/2 litre d'eau à boire.  
Consulter un médecin si des symptômes gastro-intestinaux apparaissent.  
Ne pas faire vomir.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

En cas d'ingestion orale en grande quantité, une occlusion peut survenir.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Traitement spécifique et immédiat :**

N/A

## AquaSorb Série C - Charbon Actif

### Information pour le médecin :

Les prises de médicaments peuvent être atténuées par le pouvoir adsorbant du charbon actif

## RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
- mousse
- poudres

#### Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau
- dans les espaces clos, et afin de minimiser la contamination de l'eau à rejeter

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
- autres produits de décomposition pour le charbon actif saturé

Après un feu, des points chauds peuvent subsister longtemps dans le Charbon Actif

Un Charbon Actif qui a été laissé en combustion pendant un long moment dans un espace confiné peut provoquer une accumulation de monoxyde de carbone à des niveaux supérieurs à la limite d'explosion.

### 5.3. Conseils aux pompiers

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

## RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

#### Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit par moyen mécanique (balayage/aspirateur).

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les sections 2 & 8

**AquaSorb Série C - Charbon Actif**

**RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulée la substance.

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Se laver les mains après chaque utilisation.

Eviter la formation de poussières. Appliquer les procédures et bonnes pratiques de travail pour le déchargement.

Se référer aux mesures de protection individuelle énumérées dans la section 8.

**Prévention des incendies :**

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Eviter la formation de poussières

Tenir à l'écart des sources de chaleur

Immédiatement récupérer le produit en cas de dispersion.

**Equipements et procédures recommandés :**

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Assurer le confinement et une ventilation appropriée

Avant d'entrer dans un espace clos contenant du Charbon Actif, il est recommandé de mesurer le taux d'oxygène de l'air et d'appliquer les procédures de travail pour les zones potentiellement pauvres en oxygène.

**Equipements et procédures interdits :**

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la substance est utilisée.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver à l'écart de tout produit chimique (solvants et oxydants forts)

Tenir à l'écart des sources de chaleur.

Conserver le produit dans un endroit bien ventilé.

Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

**Stockage**

Stocker et conserver à l'écart de tout produit chimique (solvants et oxydants puissants)

Le stockage de Charbon Actif humide dans un espace clos peut entraîner un appauvrissement du taux d'oxygène dans l'air.

**Emballage**

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Stocker dans l'emballage d'origine, fermé.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites d'exposition professionnelle :**

Poussières non spécifiquement classées : 10 mg/m<sup>3</sup>

**Valeurs limites biologiques :**

/

**Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)**

CHARBON ACTIF - HAUTE DENSITE SQUELETTALE (AC-HDS) (CAS: 7440-44-0)

**Utilisation finale :**

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

**Travailleurs**

Inhalation

Effets locaux à court terme

### AquaSorb Série C - Charbon Actif

DNEL :	3 mg de substance/m3
Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	3 mg de substance/m3
<b>Utilisation finale :</b>	<b>Consommateurs</b>
Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets locaux à court terme
DNEL :	0.5 mg de substance/m3
Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	0.5 mg de substance/m3

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Un système de ventilation est recommandé.

Pour l'utilisation de Charbon Actif en Grain, le port d'équipements de protection n'est pas obligatoire, mais est conseillé.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

#### - Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Avant toute manipulation de poudres ou émission de poussières, il est nécessaire de porter des lunettes masque conformes à la norme NF EN166.

#### - Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

#### - Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

#### - Protection respiratoire

Eviter l'inhalation des poussières.

Type de masque FFP :

Porter un demi-masque filtrant contre les poussières à usage unique conforme à la norme NF EN149.

Classe :

- FFP2

Filtre à particules conforme à la norme NF EN143 :

- P (Blanc)

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Prévoir un système de ventilation et récupération dans le local pour éviter toute contamination extérieure.

Stocker dans un contenant.

Elimination selon les réglementations en vigueur.

**AquaSorb Série C - Charbon Actif**

**RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**Informations générales**

Etat Physique :	Solide en granulés.
Odeur	Sans
Couleur	Noire

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**

pH :	Non concerné.
pH en solution aqueuse :	7-11
Point/intervalle d'ébullition :	Non précisé.
Intervalle de point d'éclair :	Non concerné.
Dangers d'explosion, limite inférieure d'explosivité (%) :	NA
Dangers d'explosion, limite supérieure d'explosivité (%) :	NA
Pression de vapeur (50°C) :	Non concerné.
Densité de vapeur :	NA
Densité :	200-700 kg/m <sup>3</sup> Méthode de détermination de la densité :
ASTM D2854	
Miscibilité :	NA
Hydrosolubilité :	Insoluble. 0 Méthode de détermination de la solubilité dans l'eau : OCDE Ligne directrice 105 (Solubilité dans l'eau).
Coefficient de partage n-octanol/eau :	NA
Viscosité :	NA
Taux d'évaporation :	NA
Point/intervalle de fusion :	Non précisé.
Point/intervalle d'auto-inflammation :	Non précisé.
Point/intervalle de décomposition :	Non précisé.

**9.2. Autres informations**

Les propriétés physiques et chimiques du Charbon Actif usagé peuvent être différentes du matériau vierge.

**RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**10.1. Réactivité**

Ce produit n'est pas réactif dans les conditions normales de stockage, transport et utilisation.

**10.2. Stabilité chimique**

Cette substance est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

En contact avec les solvants et les agents oxydants forts

**10.4. Conditions à éviter**

Eviter :

- la formation de poussières
- l'humidité
- l'échauffement
- la chaleur

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### AquaSorb Série C - Charbon Actif

#### 10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des :

- agents oxydants forts
- acides forts
- matières inflammables
- solvants

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

## RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

En cas de formation de poussières par un traitement mécanique (ponçage, sciage, etc...), ces poussières peuvent avoir un effet irritant par inhalation et pour les yeux.

##### 11.1.1. Substances

Du fait des propriétés physiques et chimiques des Charbons Actifs, de l'absence d'effets dans les études toxicologiques et de l'utilisation thérapeutique des Charbons Actifs en tant qu'agents adsorbants pour le traitement des empoisonnements et des diarrhées aiguës, ils est supposé que le Charbon Actif n'est pas absorbé par voie orale, dermale ou par inhalation.

#### Toxicité aiguë :

CHARBON ACTIF - HAUTE DENSITE SQUELETTALE (AC-HDS) (CAS: 7440-44-0)

Par voie orale :

DL50 > 2000 mg/kg

Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 423 (Toxicité aiguë par voie orale - Méthode de la classe de toxicité aiguë)

Par inhalation (Poussières/brouillard) :

CL50 > 64.4 mg/l

Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 403 (Toxicité aiguë par inhalation)

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée :

CHARBON ACTIF - HAUTE DENSITE SQUELETTALE (AC-HDS) (CAS: 7440-44-0)

Corrosivité :

Aucun effet observé.

Espèce : Lapin

OCDE Ligne directrice 404 (Effet irritant/corrosif aigu sur la peau.)

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

CHARBON ACTIF - HAUTE DENSITE SQUELETTALE (AC-HDS) (CAS: 7440-44-0)

Opacité cornéenne :

Score moyen = 0.00

Espèce : Lapin

Durée d'exposition : 72 h

OCDE Ligne directrice 405 (Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux)

Iritis :

Score moyen = 0.00

Espèce : Lapin

Durée d'exposition : 72 h

OCDE Ligne directrice 405 (Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux)

Rougeur de la conjonctive :

Score moyen = 0.67

Espèce : Lapin

Durée d'exposition : 72 h

### AquaSorb Série C - Charbon Actif

Oedème de la conjonctive :

OCDE Ligne directrice 405 (Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux)

Score moyen = 0.33  
Espèce : Lapin  
Durée d'exposition : 72 h  
OCDE Ligne directrice 405 (Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux)

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

- Respiratoire Pas d'information disponible  
- Cutanée Non sensibilisant

CHARBON ACTIF - HAUTE DENSITE SQUELETTALE (AC-HDS) (CAS: 7440-44-0)  
Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques : Non sensibilisant.

Espèce : Souris  
OCDE Ligne directrice 429 (Sensibilisation cutanée, Essai des ganglions lymphatiques locaux)

#### Mutagenicité sur les cellules germinales :

Tous les tests ont montré que la substance n'avait pas de potentiel génotoxique. Il peut ainsi être conclu que la substance n'est pas mutagène et ne doit donc pas être classifiée en tant que telle selon les critères de l'Annexe I de la Directive 1272/2008/CE et Annexe VI de la Directive 67/548/CEE.

CHARBON ACTIF - HAUTE DENSITE SQUELETTALE (AC-HDS) (CAS: 7440-44-0)  
Mutagenèse (in vitro) : Négatif.  
Espèce : Bactéries  
OCDE Ligne directrice 471 (Essai de mutation réverse sur des bactéries)

Test d'Ames (in vitro) : Négatif.  
Avec ou sans activation métabolique.  
Espèce : S. typhimurium TA1535

#### Cancérogénicité :

Pas de données disponibles

#### Toxicité pour la reproduction :

Pas de données disponibles

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :

CHARBON ACTIF - HAUTE DENSITE SQUELETTALE (AC-HDS) (CAS: 7440-44-0)  
Par voie orale : C > 2000 mg/kg poids corporel  
Espèce : Rat

## RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

#### 12.1.1. Substances

Comme le Charbon Actif est insoluble dans l'eau, aucune toxicité n'est attendue.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Le Charbon Actif de type HDS est un matériau réfractaire et qui de fait ne peut être réduit par un quelconque processus naturel ou enzymatique.

Le CA de type HDS ne peut pas non plus être solubilisé sous une forme pouvant être absorbée.

Il ne peut donc pas pénétrer les cellules et y être biodégradé.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation



### AquaSorb Série C - Charbon Actif

La substance a un très faible potentiel de bioaccumulation dans les espèces aquatiques (telles que le poisson), soit un BCF<10.

La substance n'a pas de log Kow, sa taille ne permet pas le passage des membranes (tailles de particules >0.5µm) et est insoluble dans l'eau. L'étude de bioaccumulation n'est donc pas faisable.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles, du fait que la substance est insoluble.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

D'après le Guide de l'ECHA sur l'évaluation de la Sécurité Chimique, Chapitre R11, section R11.1.2.1 : "les critères PBT et vPvB de l'Annexe XIII de la Règlementation ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.". Le Charbon Actif de type HDS étant considérée comme une substance inorganique, l'évaluation PBT n'est pas applicable.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets de la substance et/ou de son récipient doit être déterminée conformément à la réglementation locale.

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

#### Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

#### Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

## RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2017 - IMDG 2016 - OACI/IATA 2017).

#### 14.1. Numéro ONU

1362

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

UN1362=CHARBON ACTIF

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- Classification:

4.2

- Exemption:

ADR / RID : Disposition spéciale 646

IMDG : Disposition spéciale 925

> Charbon activé physiquement (vapeur d'eau)

IATA : Disposition spéciale A3

> Ne répond pas aux critères définis, après avoir été soumis au test d'épreuves 4.2 (Manuel d'épreuves ONU (§ 33.3.1.3.3))

#### 14.4. Groupe d'emballage

III

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

-

**AquaSorb Série C - Charbon Actif**

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Étiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
	4.2	S2	III	4.2	40	0	646	E1	4	E
IMDG	Classe	2°Etiqu.	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ			
	4.2	-	III	0	F-A,S-J	223 925	E1			
IATA	Classe	2°Etiqu.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	EQ	
	4.2	-	III	472	0.5 kg	472	0.5 kg	A3	E1	
	4.2	-	III	Forbidden	Forbidden	-	-	A3	E1	

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7.

Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Aucune donnée n'est disponible

**RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH), révision n° 5 (2013)

**- Informations relatives à l'emballage :**

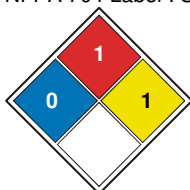
Aucune donnée n'est disponible.

**- Dispositions particulières :**

Aucune donnée n'est disponible.

**- Système normalisé américain d'identification des dangers présentés par le produit en vue des interventions d'urgence (NFPA 704) :**

NFPA 704 Label : Santé=0 Inflammabilité=1 Instabilité/Réactivité=1 Risque spécifique=none



**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à cette substance et non pas comme une garantie des propriétés de celle-ci.

**Abréviations :**

DNEL : Dose dérivée sans effet.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.